

Page: 1/14

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 10.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.01.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: DUPLI-COLOR FIRNIS SPRAY ACRYL
- · Code du produit: 319730, 319747, 319754, 319761
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- · Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- · Catégorie de processus

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

- · Emploi de la substance / de la préparation Vernis transparent
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

European Aerosols GmbH*

Kurt Vogelsang Strasse 6

D-74855 Haßmersheim

Tel.: +49 (0) 6266 750

e-mail: sds-de@european-aerosols.com

*Anciennement connu sous le nom de Motip Dupli GmbH

Importeur:

European Aerosols AG

Allmendstrasse 30

CH-8320 Fehraltorf Tel.: +41 44 908 38 40

Fax: +41 44 908 38 50

- · Service chargé des renseignements: Département Sécurité Produit
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.:+49 6266-75-310

Fax +49 6266-75-362

(Lu-Je 08:00 - 16:00 H, Ve 08:00 - 12:30 H)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Centre Antipoisons Belge: Appelez gratuitement 070 245 245

Un médecin vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

Tel.: +41 44 908 38 40

(Mo - Do 08:00 Uhr - 16:00 Uhr

Fr 08:00 Uhr - 13:00 Uhr)

Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT): Tél. 145 (24h)

CH/FR

Page: 2/14

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.01.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR FIRNIS SPRAY ACRYL

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



Eye Irrit. 2 H319		Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336		Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3 H412		Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02 C

GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone

Hydrocarbons, C9, aromatics

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

acétate de n-butyle

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation régionale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.

(suite page 3)

Page : 3/14

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 10.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.01.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR FIRNIS SPRAY ACRYL

(suite de la page 2)

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	25-<50%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane Flam. Gas 1A, H220	
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (< 0,1% butadiène (203-450-8)) Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	12,5-<20%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	5-<10%
Numéro CE: 905-588-0 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	5-<10%
Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Hydrocarbons, C9, aromatics → Flam. Liq. 3, H226 → Asp. Tox. 1, H304 → Aquatic Chronic 2, H411 → STOT SE 3, H335-H336 EUH066	
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8)) Flam. Gas IA, H220 Press. Gas (Comp.), H280	5-<10%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	2,5-<5%

· Indications complémentaires:

Le contenu en Benzène des substances Solvent Naphta est inférieur à 0.1% (Note P de l'Annexe I de la Directive 1272/2008/CEE)

xylène: Contient éthylbenzène CAS 100-41-4

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

(suite page 4)

Page: 4/14

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 10.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.01.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR FIRNIS SPRAY ACRYL

(suite de la page 3)

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers -
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Classe de stockage: 2 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

Page : 5/14

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.01.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR FIRNIS SPRAY ACRYL

(suite de la page 4)

74-98-6 propane VME (Suisse) Vance VANCE (Suisse	eur momentanée: 440 mg/m³, 100 ppm eur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm 3; (< 0,1% Butadien (203-450-8)) eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm de n-butyle eur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm
VME (Suisse) Va Va B; 74-98-6 propane VME (Suisse) Va Va 106-97-8 butane VME (Suisse) Va Va 108-65-6 acétate VME (Suisse) Va Va SS: xylène VME (Suisse) Va Va H 123-86-4 acétate VME (Suisse) Va Va DNEL 67-64-1 acétone Oral DNE Dermique DNE	eur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm eur momentanée: 7200 mg/m³, 4000 ppm eur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm < 0,1% butadiène (203-450-8)) eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm de 2-méthoxy-1-méthyléthyle eur momentanée: 275 mg/m³, 50 ppm eur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm eur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm g; (< 0,1% Butadien (203-450-8)) eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm de n-butyle eur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm
VAE (Suisse) VAE (eur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm eur momentanée: 7200 mg/m³, 4000 ppm eur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm < 0,1% butadiène (203-450-8)) eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm de 2-méthoxy-1-méthyléthyle eur momentanée: 275 mg/m³, 50 ppm eur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm eur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm g; (< 0,1% Butadien (203-450-8)) eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm de n-butyle eur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm
VME (Suisse) Va Va 106-97-8 butane VME (Suisse) Va Va 108-65-6 acétate VME (Suisse) Va Va SS: xylène VME (Suisse) Va Va 123-86-4 acétate VME (Suisse) Va Va 123-86-4 acétate VME (Suisse) Va Va DNEL 67-64-1 acétone Oral DNE Dermique DNE	eur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm < 0,1% butadiène (203-450-8)) eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm de 2-méthoxy-1-méthyléthyle eur momentanée: 275 mg/m³, 50 ppm eur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm ; eur momentanée: 440 mg/m³, 100 ppm eur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm 8; (< 0,1% Butadien (203-450-8)) eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm de n-butyle eur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm
Valiable Valiable VAE (Suisse) Vae Vae (Su	eur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm < 0,1% butadiène (203-450-8)) eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm de 2-méthoxy-1-méthyléthyle eur momentanée: 275 mg/m³, 50 ppm eur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm ; eur momentanée: 440 mg/m³, 100 ppm eur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm 8; (< 0,1% Butadien (203-450-8)) eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm de n-butyle eur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm
VME (Suisse) Va Va 108-65-6 acétate VME (Suisse) Va Va xylène VME (Suisse) Va Va 75-28-5 isobutan VME (Suisse) Va Va 123-86-4 acétate VME (Suisse) Va Va SS DNEL 67-64-1 acétone Oral DNE Dermique DNE	eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm de 2-méthoxy-1-méthyléthyle eur momentanée: 275 mg/m³, 50 ppm eur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm ; eur momentanée: 440 mg/m³, 100 ppm eur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm B; (< 0,1% Butadien (203-450-8)) eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm de n-butyle eur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm
Value and the value and va	eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm le 2-méthoxy-1-méthyléthyle eur momentanée: 275 mg/m³, 50 ppm eur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm ; eur momentanée: 440 mg/m³, 100 ppm eur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm 3; (< 0,1% Butadien (203-450-8)) eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm le n-butyle eur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm
VME (Suisse) Va Va SS xylène VME (Suisse) Va Va 75-28-5 isobutan VME (Suisse) Va Va 123-86-4 acétate VME (Suisse) Va Va SS DNEL 67-64-1 acétone Oral DNE Dermique DNE	eur momentanée: 275 mg/m³, 50 ppm eur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm ; eur momentanée: 440 mg/m³, 100 ppm eur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm B; (< 0,1% Butadien (203-450-8)) eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm de n-butyle eur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm
xylène VME (Suisse) Va Va 75-28-5 isobutan VME (Suisse) Va Va 123-86-4 acétate VME (Suisse) Va Va SS DNEL 67-64-1 acétone Oral DNE Dermique DNE	eur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm; eur momentanée: 440 mg/m³, 100 ppm eur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm 3; (< 0,1% Butadien (203-450-8)) eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm de n-butyle eur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm
VME (Suisse) Va V	eur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm B; (< 0,1% Butadien (203-450-8)) eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm de n-butyle eur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm
75-28-5 isobutan. VME (Suisse) Valva 123-86-4 acétate VME (Suisse) Valva SSI DNEL 67-64-1 acétone Oral DNE Dermique DNE	eur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm B; (< 0,1% Butadien (203-450-8)) eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm de n-butyle eur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm
VME (Suisse) Va Va 123-86-4 acétate VME (Suisse) Va SS DNEL 67-64-1 acétone Oral DNE Dermique DNE	eur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm le n-butyle eur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm
Value 123-86-4 acétate VME (Suisse) Value Value SS DNEL 67-64-1 acétone Oral DNE Dermique DNE	eur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm le n-butyle eur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm
VME (Suisse) Va Va SS: DNEL 67-64-1 acétone Oral DNE Dermique DNE	eur momentanée: 720 mg/m³, 150 ppm eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm
DNEL 67-64-1 acétone Oral DNE Dermique DNE	eur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm
67-64-1 acétone Oral DNE Dermique DNE	
67-64-1 acétone Oral DNE Dermique DNE	
Dermique DNE	
-	62 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
	62 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
DNE	. 186 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)
Inhalatoire DNE	2420 mg/m3 (Worker, acute local)
DNE	. 1210 mg/m3 (Worker, longterm systemic)
DNE	200 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)
	. 60 mg/m3
	le 2-méthoxy-1-méthyléthyle
-	. 796 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)
	320 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
	275 mg/m3 (Worker, longterm systemic)
	33 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)
xylène	
	1,6 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
-	180 mg/kg/per day (Worker, longterm systemic)
	211 mg/m3 (Worker, longterm systemic)
	221 mg/m3 (Worker, longterm local) 442 mg/m3 (Worker, acute systemic)

Page : 6/14

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.01.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR FIRNIS SPRAY ACRYL

	DMEI	(suite de la pa
		289 mg/m3 (Worker, acute local)
		14,8 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)
		260 mg/m3 (Consumer; acute systemic)
		65,3 mg/m3 (Consumer, longterm local)
T		260 mg/m3 (Consumer, acute local)
Hydrocarbo		
Oral		11 mg/kg/per day (Consumer, longterm systemic)
Dermique		25 mg/kg/per day (Worker, longterm systemic)
		11 mg/kg/per day (Consumer, longterm systemic)
Inhalatoire		150 mg/m3 (Worker, longterm systemic)
		32 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)
123-86-4 ac		<u> </u>
Oral		2 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
		2 mg/kg /per day (Consumer, acute systemic)
Dermique		11 mg/kg /per day (Worker, longterm systemic)
		11 mg/kg /per day (Worker, acute systemic)
		6 mg/kg /per day (Consumer, longterm systemic)
		6 mg/kg /per day (Consumer, acute systemic)
Inhalatoire		300 mg/m3 (Worker, longterm systemic)
		600 mg/m3 (Worker, acute systemic)
	DNEL	300 mg/m3 (Worker, longterm local)
	DNEL	600 mg/m3 (Worker, acute local)
	DNEL	35,7 mg/m3 (Consumer, longterm systemic)
	DNEL	300 mg/m3 (Consumer; acute systemic)
	DNEL	35,7 mg/m3 (Consumer, longterm local)
· PNEC		
67-64-1 acé	tone	
PNEC 10,6	mg/l (F	Freshwater)
PNEC 1,06	mg/l (S	Geawater)
PNEC 21 n	ng/l (Sp	oradic release)
PNEC 100	mg/l (Se	ewage treatment plant)
PNEC 30,4	mg/kg	(Freshwater sediment)
PNEC 3,04 mg/kg (Seawater sediment)		
PNEC 29,5	mg/kg	(Soil)
		e 2-méthoxy-1-méthyléthyle
		(Freshwater)
PNEC 0,064 mg/l (Seawater)		
PNEC 100 mg/l (Sewage treatment plant)		
PNEC 3,29 mg/kg (Freshwater sediment)		
PNEC 0,329 mg/kg (Seawater sediment)		
	CC 0,29 mg/kg (Soil)	
123-86-4 ac		
PNEC 0,18		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	NEC 0,018 mg/l (Seawater)	
	NEC 0,36 mg/l (Sporadic release)	
PNEC 35,6 mg/t (Sewage treatment plant)		
	mg/l (S	Sewage treatment plant)

Page: 7/14

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.01.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR FIRNIS SPRAY ACRYL

PNEC 0,981 mg/kg (Freshwater sediment)
PNEC 0,0981 mg/kg (Seawater sediment)

PNEC 0,0903 mg/kg (Soil)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

67-64-1 acétone

BAT (Suisse) 80 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

xylène

BAT (Suisse) 2 g/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Methylhippursäuren

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

· Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A2/P3

· Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à:

Acétone: 480 min

Acétate de n-butyle: 60 min Acétate d'éthyle: 170 min

Xylène: 42 min

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm résistent aux solvants pendant 42 à 480 minutes. Comme mesure de protection, nous recommandons que les utilisateurs et les personnes responsables de la sécurité du travail présupposent une durée de résistance aux solvants de 42 heures. Si l'on examine les données au chapitre 3 de cette fiche de données de sécurité, on peut présupposer une durée de résistance plus longue dans certains cas.

(suite page 8)

(suite de la page 6)

Page: 8/14

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.01.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR FIRNIS SPRAY ACRYL

· Protection des yeux:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Aérosol

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· *Inflammabilité* (*solide*, *gaz*): Non applicable.

· Limites d'explosion:

· Inférieure: 1,5 Vol %
· Supérieure: 13 Vol %

· Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Température d'inflammation:
 Température de décomposition:
 Non déterminé.

· valeur du pH: Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

· Viscosité:

Cinématique: Non déterminé.
 Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau: Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C: 8300 hPa

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,7 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

· **Propriétés explosives:** Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 88,5 %
 VOC (CE) -- 628,4 g/l
 CE-COV % 88,50 %
 VOCV (CH) 88,50 %

· Changement d'état

· Teneur en substances solides:

· Taux d'évaporation: Non applicable.

0,3 %

· Informations concernant les classes de danger physique

pnysique

· Substances et mélanges explosibles néant

(suite page 9)

(suite de la page 7)

Page: 9/14

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.01.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR FIRNIS SPRAY ACRYL

(suite de la page 8)

	(suite de la page
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous
	pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des ga	IZ.
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les 1	nétaux néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD	/LC50 détei	rminantes pour la classification:	
67-64-1 acé	tone		
Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>15800 mg/kg (lapin)	
In hala to ire	LC50 / 4h	76 mg/l (rat)	
108-65-6 ac	étate de 2-n	néthoxy-1-méthyléthyle	
Oral	LD50	8530 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)	
In hala to ire	LC50 / 4 h	>10000 mg/m3 (rat)	
xylène			
Oral	LD50	3523 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire LC50 / 4 h 29000 mg/m3 (rat)			
Hydrocarbo	ons, C9, aro	matics	
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin) (OECD 402)	
123-86-4 ac	étate de n-l	butyle	
Oral	LD50	10800 mg/kg (rat) (OECD 401)	
		(suite page	

e page 10)

Page: 10/14

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression: 10.03.2023 *Numéro de version 3 (remplace la version 2)* Révision: 20.01.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR FIRNIS SPRAY ACRYL

(suite de la page 9)

>17600 mg/kg (lapin) Dermique LD50 Inhalatoire |LC50/4h| > 21 mg/m3 (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Pas d'effet d'irritation.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet de sensibilisation connu.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

556-67-2 octaméthylcyclotétrasiloxane

Liste II. III

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· Toxicité aquatique:			
67-64-1 acét	one		
LC50/96h	8300 mg/l (fish)		
EC50/96h	7200 mg/l (algae)		
LC50/48h	8450 mg/l (crustacean (water flea))		
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
EC50 / 48 h	>500 mg/l (daphnia magna)		
LC50/96h	100-180 mg/l (oncorhynchus mykiss / Regenbogenforelle)		
xylène			
EC50 / 48 h	7,4 mg/l (daphnia magna)		
LC50 / 96 h 13,5 mg/l (fish)			
Hydrocarbons, C9, aromatics			
EC50 / 48 h 302 mg/l (daphnia magna)			
EC50/72 h	2,75 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
EC50/96 h	9,2 mg/l (Regenbogenforelle)		

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.

(suite page 11)

Page: 11/14

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.01.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR FIRNIS SPRAY ACRYL

(suite de la page 10)

- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 04	emballages métalliques
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)
 08 01 11: Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Classification: $ds = les \ déchets \ spéciaux$

15 01 04: Emballages métalliques

15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux Classification: ds = les déchets spéciaux

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1950 AÉROSOLS
· IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



· Classe· Étiquette2 5F Gaz.2.1

(suite page 12)

Page: 12/14

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 10.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.01.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR FIRNIS SPRAY ACRYL

	(suite de la page
IMDG, IATA	
<u>~</u>	
2	
Class	2.1 Gaz.
Label	2.1 Gaz. 2.1
	2.1
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par	Assortions Co-
l'utilisateur No EMS:	Attention: Gaz. F-D,S-U
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
210130 0010	SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1
	litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity
	above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS:
	Category C, Clear of living quarters.
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1
	litre:
	Segregation as for class 9. Stow "separated from" cla 1 except for division 1.4.
	For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
	Segregation as for the appropriate subdivision of clas
	2.
	For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of class
	2.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annes	
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
Catégorie de transment	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	<i>D</i>
	υ
IMDG	11
Limited quantities (LQ) Expected quantities (EQ)	IL Code: FO
Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
UD. 1	
''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

 \cdot 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

(suite page 13)

Page : 13/14

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Date d'impression : 10.03.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.01.2022

Nom du produit: DUPLI-COLOR FIRNIS SPRAY ACRYL

(suite de la page 12)

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: classe A ()
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- · VOC (CE) 88,50 %
- · VOCV (CH) 88,50 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Phrases importantes
- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · Numéro de la version précédente: 2
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 14)

Page: 14/14

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 - RS 813.11

Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.01.2022 Date d'impression: 10.03.2023

Nom du produit: DUPLI-COLOR FIRNIS SPRAY ACRYL

SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

CH/FR

(suite de la page 13)